



INTÉRESSEMENT FINANCIER

Résultat 2024

Vous trouverez ci-dessous, les parts fixe et proportionnelle afin de vous permettre de calculer votre intéressement financier pour l'année 2024 :

**Part Fixe**

1 956,42 €

**Part Variable**4,29 % du salaire
brut annuel 2024

Vous devez retirer à ce montant les 950€ d'acompte déjà obtenu en décembre 2024.

Quelques exemples (montants en brut)

Salaire annuel brut	Fixe	Variable	Total (avec acompte)
30 000 €	1956,42 €	1287 €	3243,42 €
40 000 €		1716 €	3672,42 €
50 000 €		2145 €	4101,42 €
60 000 €		2574 €	4530,42 €
75 000 €		3217,50 €	5173,92 €
90 000 €		3861 €	5817,42€

Lors des négociations, la CGT Roquette avait obtenu que les coûts liés aux rachats de IFF et Qualicaps soient neutralisés dans le calcul de l'intéressement, afin que les salarié-es ne soient pas pénalisé-es par des décisions stratégiques qui ne relèvent pas de leur responsabilité.



Cet intéressement est correct, c'est le minimum quand on connaît l'engagement et le professionnalisme des salarié-es, jour après jour. N'hésitez pas à revenir vers vos élus CGT en cas de question !

